



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL SAINT-VINCENT

Arrêté n° 2025-140

Nous, Olivier LEPRÊTRE, Maire de Maule,

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe de prévenir par des précautions convenables tout accident,
Considérant les mouvements des participants à une manifestation municipale à proximité terrain de football Saint-Vincent celui-ci sera ne sera pas praticable.

Vu l'utilisation habituelle faite par l'US MAULOISE Football des terrains en question,

ARRETONS

ARTICLE 1 - Il est interdit, le **dimanche 19 octobre 2025**, de jouer sur le terrain de football du Stade Saint-Vincent.

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

VETERANS D/3 PHASE 1 N° match 53448609

- MAULE / VILLENES ORGEVAL - DIMANCHE à 9h30

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye (FAX : 01 30 61 34 98)
- Messieurs VANTORHOUDT et LACAZE (gardiens du site Saint-Vincent)
- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES
41, avenue des 3 peuples – Bâtiment D
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
FAX – 01 80 92 80 31

ARTICLE 3

- 1 exemplaire aux Services Techniques Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens du Saint-Vincent
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Fait à Maule, le 17 octobre 2025



Olivier LEPRÊTRE
Le Maire